



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE**

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2021

P.V. N° 121
Dossier N° 10

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 110-12 – relative à la modification des conditions d'attribution du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels des filières administratives, technique et médico-sociale,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux conditions d'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des ingénieurs territoriaux,

VU l'avis du Comité technique en date du 10 décembre 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

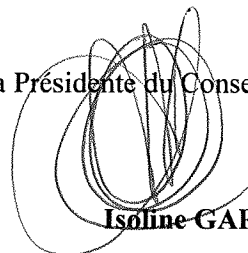
- ✓ D'approuver la mise en œuvre du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux selon les modalités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Groupes de Fonctions	Fonctions	Grade	Taux	Plafond
1	Groupe 1 Chef de groupement ou équivalent	Ingénieur hors classe	54%	40 290 €
		Ingénieur principal	53%	
		Ingénieur territorial	42%	



2	Groupe 2 < Niveau Chef de groupement > ou = à chef de service ou équivalent	Ingénieur hors classe	60%	35 700 €
		Ingénieur principal	56%	
		Ingénieur territorial	36%	
3	Groupe 3 < Niveau Chef de groupement > ou = à chef de section ou équivalent	Ingénieur hors classe	71%	27 540 €

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU